Tarifs et facturation

- Déchets

La facture de redevance incitative est établie en fonction de la contenance du bac gris et du nombre de ramassages effectués.

Tarifs

Contenance du bac	**Tarifs part fixe annuelle appliqués à partir de janvier 2021** (intégrant 12 levées du bac par an)	**Part variabl levée suppl** de la 13ème l
Bacs 120 L (1 à 3 personnes)	180 €	3.70 €
Bacs 180 L (4 à 5 personnes)	210, 60 €	4.60 €
Bacs 240 L (6 personnes et plus)	242, 40 €	5.50 €
Bacs 340 L (professionnels)	292, 40 €	8.28 €
Bacs 660 L (professionnels)	455, 40 €	16 €
Professionnels avec bacs : 2ème passage hebdomadaire	Redevance complémentaire par passage : 12 € par point de collecte	Redevance c passage : 12 collecte

La contenance des bacs ne correspond pas au nombre de résidents au sein de votre foyer ? Signaler un changement de situation

Délibération Tarifs Redevance Incitative (pdf)

Facturation

Vous recevez deux factures par an : l'une en juillet pour le premier semestre et l'autre en janvier pour le deuxième semestre.
Chaque facture est divisée en deux lignes :

- la part fixe qui correspond à l'abonnement au service de collecte et de traitement des déchets et comprend 12 levées du bac gris par an
- la part variable dite "incitative", qui facturera chaque levée supplémentaire au delà de la 12ème levée.

Le Redevance incitative ne tient pas compte du nombre de ramassages du bac à couvercle jaune. Par conséquent, les levées du bac jaune ne sont pas facturées.



Service de collecte et de traitement des déchets ménagers

02 51 70 94 39

collectedechets@cc-grandlieu.fr

Liens utiles

- Règlement de collecte (pdf)
- Délibération Tarifs Redevance Incitative (pdf)